



23 juillet

Menaces sur la pêche de plaisance



Les pêcheurs plaisanciers ont le sentiment d'être dans le collimateur. Une pétition circule pour s'opposer à l'instauration d'un "permis mer".

Entre pêcheurs professionnels et plaisanciers, on a parfois tendance à se regarder en chiens de faïence dans les ports. « Quand on voit des amateurs débarquer

300 ou 400 maquereaux alors qu'on nous impose des quotas, ça fait mal... », considèrent les premiers, soupçonnant même quelques-uns de faire de la revente.

« Ce n'est le cas que de quelques-uns », rétorquent les intéressés. Reste que suite à la tenue du Grenelle de la mer, un encadrement de la pêche de plaisance est désormais suggéré.

On parle de quotas et de marquage du poisson, même de permis de pêche. À moins qu'une charte de bonnes pratiques ne portent ses fruits...

À Lancieux, Christian Moreul, président de l'association des pêcheurs plaisanciers, est favorable au respect du repos biologique des espèces, mais opposé à un permis de pêche. Comme ceux qui ont signé la pétition initiée par

la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers. « Une récente étude a estimé les prélèvements effectués par les plaisanciers à moins de 3% des quantités totales pêchées », ajoute Christian Moreul. Mais face aux abus qu'il a pu constater, le Lancieutin prône une pêche raisonnée. Autrement dit, « le respect des tailles et du nombre. La bonne quantité, c'est la consommation familiale. »

6 août

- **120.000€ pour le turfiste.** C'est à Matignon, au Driver, qu'un turfiste resté anonyme avait rendez-vous avec la chance, dimanche 26 juillet. La combinaison - 4. 1. 11. 5. 8. lui a permis de remporter 120.759€, très exactement, au Quinté +.
- **17.000€ de pénalités pour Dinan Codi Habitat.** Le bailleur social avait, entre 2005 et 2007, attribué 16 logements en dehors des règles, sans passer par la commission ad hoc. Il encourait 66.000€ de pénalités. Le Préfet a finalement coupé la poire en quatre. « Il a bien voulu reconnaître que 12 des 16 attributions étaient liées à des caractères d'urgence sociale même si effectivement la procédure n'avait pas été respectée », explique Didier Lechien, actuel président de Dinan Codi Habitat. Les sanctions se limitent donc à 17.000€ de pénalités.

13 août

- **Le fils de boche n'est plus bâtard.** C'était « l'enfant de la honte » à Mégrit. Gamin, Daniel Rouxel a connu les humiliations et les brimades. Début août, il est devenu à 66 ans le premier enfant « de boche » en France à accéder à la nationalité allemande. Tout un symbole et une revanche sur la vie pour Daniel Rouxel. « Ça y est, je ne suis plus bâtard, on reconnaît cette seconde moitié qui m'a cruellement manqué. Avant j'étais un mutilé. Aujourd'hui, je suis un enfant normal. »
- **Clap de fin pour l'école d'audiovisuel.** L'institut des métiers de l'audiovisuel de Dinan a fermé ses portes définitivement après deux années passées à vivoter, dans un bâtiment des anciennes casernes. L'établissement avait dû revoir sérieusement à la baisse ses ambitions faute d'un nombre d'élèves suffisant.
- **La webcam sur les cochons.** Le Cochon du Pays de Rance est né. Il est produit aux Champs-Géraux et vendu à Lanvallay. Le concept est original. Une production locale bien sûr, mais le consommateur voit aussi, par webcam interposée, la porcherie dont est issue sa viande ! L'idée vient d'un agriculteur passionné de com' : Pascal Lhermitte, qui aimerait entraîner d'autres collègues dans cette aventure.

